

L-GAV – gut für alle
CCNT – bonne pour tous
CCNL – bene per tutti



Brochure d'information

bonne pour tous.

**La convention collective de travail pour
l'hôtellerie-restauration suisse encourage
la formation et le perfectionnement.**

Qui bénéficie d'une aide ?

Les collaboratrices et collaborateurs dont les rapports de travail au moment de l'inscription à un cours de formation ou de perfectionnement sont obligatoirement assujettis à la CCNT bénéficient d'une aide financière.

Cette aide financière est issue des contributions aux frais d'exécution de la CCNT. C'est pourquoi les collaboratrices et collaborateurs dont les rapports de travail ne sont pas assujettis à la CCNT ne peuvent en bénéficier qu'à titre exceptionnel. Les personnes concernées sont définies à l'art. 3 du «règlement supplémentaire au règlement sur l'utilisation des contributions aux frais d'exécution de la CCNT conformément à l'art. 35, let. i CCNT». Ce règlement peut être téléchargé sur le site www-l-gav.ch sous «Downloads/ Formation et perfectionnement» ou en cliquant [ici](#).

Quels stages de formation et de perfectionnement bénéficient d'un soutien financier ?

- Progresso
- Formations initiales en cours d'emploi avec attestation fédérale de formation professionnelle (AFP) ¹⁾
- Formations initiales en cours d'emploi avec certificat fédéral de capacité (CFC) ²⁾
- Formations initiales en cours d'emploi avec maturité professionnelle fédérale ³⁾
- Examens professionnels fédéraux ⁴⁾
- Examens professionnels supérieurs fédéraux ⁵⁾

1) Employé(e) en cuisine AFP / employé(e) en restauration AFP / employé(e) en hôtellerie AFP / employé(e) en intendance AFP

2) Cuisinière/cuisinier CFC / cuisinière/cuisinier en diététique CFC / spécialiste en restauration CFC / spécialiste en hôtellerie CFC / gestionnaire en intendance CFC / employé(e) de commerce CFC branche hôtel-gastronomie-tourisme (à partir de 2011) / spécialiste en restauration de système CFC

3) Après achèvement des formations professionnelles initiales: cuisinière/cuisinier CFC / spécialiste en restauration CFC / spécialiste en hôtellerie CFC / gestionnaire en intendance CFC / employé(e) de commerce CFC branche hôtel-gastronomie-tourisme (à partir de 2011)

4) Chef cuisinier/chef cuisinière BF / responsable de la restauration BF / responsable du secteur hôtelier-intendance BF / chef de réception BF / chef d'établissement de l'hôtellerie et de la restauration G2 BF / examen professionnel de spécialiste de la conduite d'un groupe BF

5) Chef/chef de cuisine dipl. / chef/chef de la restauration dipl. / chef/chef du secteur hôtelier-intendance dipl. / chef/chef d'entreprise de l'hôtellerie et de la restauration diplômé / responsable en restauration de collectivités dipl.

Sous quelle forme l'aide se présente-telle ?

Les frais de formation (scolarité, dossier, outils pédagogiques et examen) ainsi que la compensation du salaire sont en grande partie couverts par les contributions aux frais d'exécution de la CCNT et les subventions cantonales.

Les participantes et participants s'acquittent en amont de frais d'inscription correspondant à 20% des frais de formation. La moitié de ce montant – susceptible de varier en fonction des formations (p.ex. Progresso) – est remboursée aux participantes et participants qui réussissent les examens finaux. Certaines formations peuvent donner droit à d'autres aides financières.

L'entreprise verse aux collaboratrices et collaborateurs leur salaire ordinaire pendant toute la durée des formations et perfectionnements. Une compensation est versée en sus. Le montant de la compensation journalière varie en fonction de la formation.

Vous trouverez des informations détaillées sur les frais d'inscription, leur remboursement et la compensation du salaire pour chaque formation sur le site www.l-gav.ch sous «Downloads/Formation et perfectionnement» ou en cliquant [ici](#).

Où faut-il s'inscrire ?

Les demandes doivent être adressées à *Hotel & Gastro formation*, à Weggis. Vu que les fonds à disposition sont limités, il peut se produire que des demandes ne soient pas prises en compte l'année de la demande. Par conséquent, les inscriptions sont retenues dans leur ordre d'arrivée, seules les inscriptions complètes (tous les documents requis inclus) étant prises en compte. Au cas où toutes les places auraient déjà été attribuées, les inscriptions excédentaires seront traitées en priorité l'année suivante.

La formation et le perfectionnement sont l'une des priorités des partenaires sociaux de la Convention collective de travail pour l'hôtellerie-restauration suisse (CCNT). En prenant en charge la plupart des coûts de la formation et en compensant les pertes de salaire, les partenaires sociaux veillent ensemble à ce que la formation dans la branche de l'hôtellerie et de la restauration suisse en vaille la peine, pour les collaboratrices et collaborateurs comme pour les entreprises, à l'avantage de la clientèle.

La présente brochure d'information offre un premier aperçu du concept de formation et de perfectionnement de la Convention collective nationale de travail pour les hôtels, restaurants et cafés (CCNT).

Les six partenaires sociaux de la CCNT (Hotel & Gastro Union, Unia, Syna, GastroSuisse, hotelleriesuisse, SwissCateringAssociation (SCA)) ont aménagé une plate-forme d'information sur www.hotelgastro.ch. Vous obtiendrez également d'autres informations auprès de

Hotel & Gastro *formation*
Service des subventions
Eichstrasse 20
6353 Weggis

Téléphone 041 392 77 77
Fax 041 392 77 70